



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

COVID-19

**État sanitaire en Essonne au 22 avril
et bilan du respect des mesures de confinement**

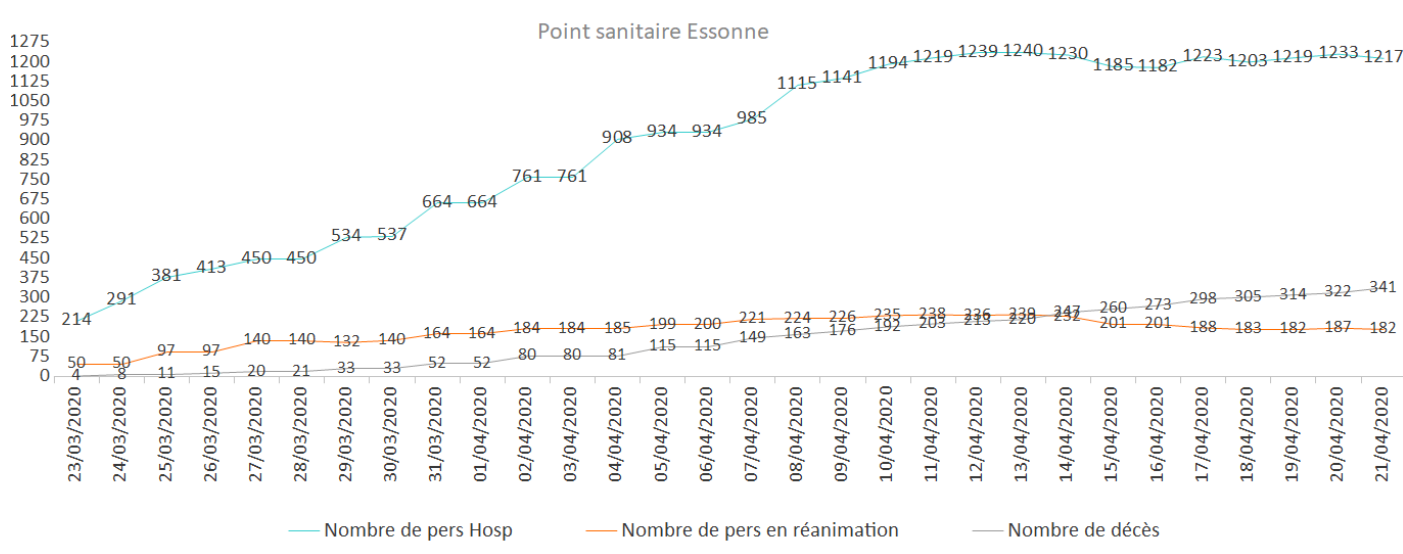
**Bureau de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes

Depuis le début de la crise sanitaire, les services de l'État sont particulièrement engagés afin d'assurer la sécurité des citoyens et de limiter la propagation du virus. Le confinement de la population est reconduit jusqu'au 11 mai. Son respect prouve son efficacité contre le virus.

1- Situation sanitaire

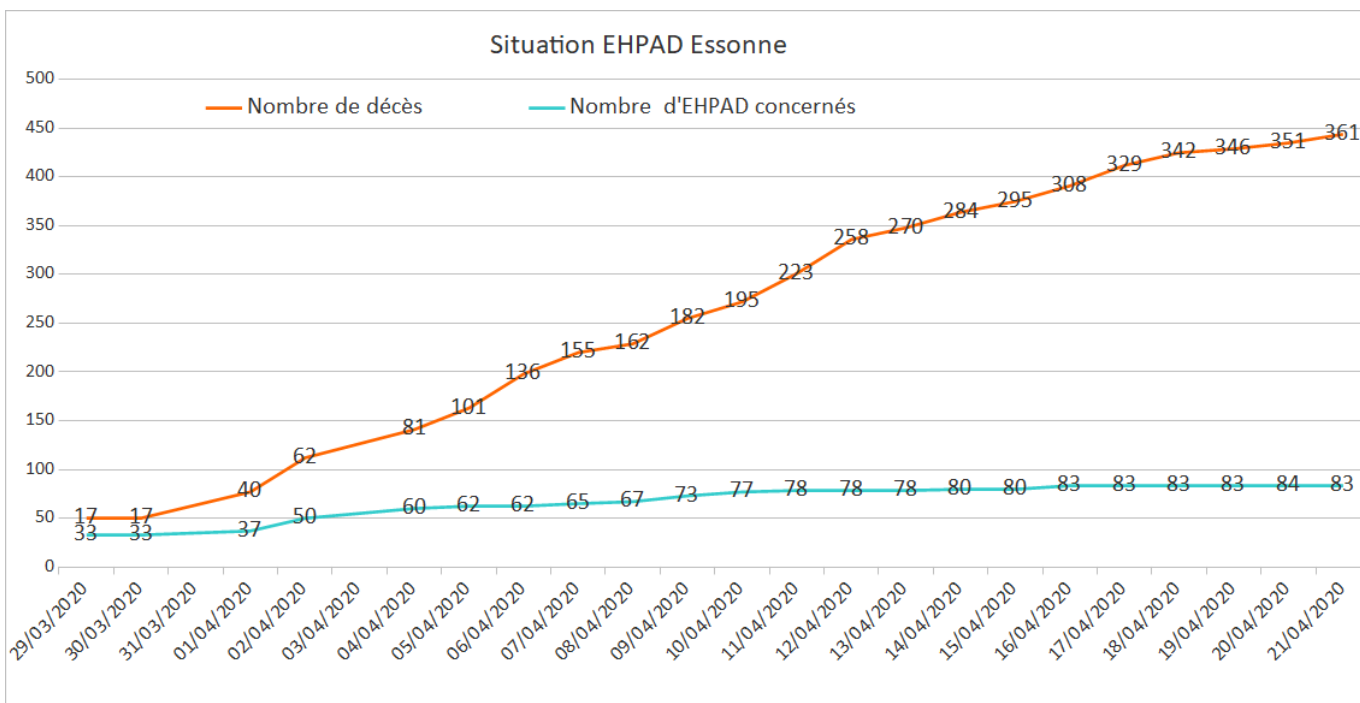


Source Données SI-VIC

Au 21 avril, le département de l'Essonne comptait 1217 personnes hospitalisées, 162 personnes en réanimation et déplorait 341 personnes décédées. Si le nombre de décès en centres hospitaliers continue d'augmenter, une stabilisation à un niveau toujours élevé du nombre de patients hospitalisés peut être constatée ainsi qu'une baisse qui semble se confirmer du nombre de malades en réanimation.

L'Essonne représente 10 % des personnes hospitalisées en Île-de-France pour COVID19, 7 % des décès et le plus faible taux de décès par rapport aux hospitalisés.

2- Situation dans les EHPAD



Source : Données provisoires issues d'une enquête auprès des EHPAD du département. Les données consolidées seront publiées par Santé Publique France.

La situation sanitaire dans les EHPAD apparaît toujours préoccupante avec un nombre de décès qui atteint, au 21/04, 361 personnes.

83 EHPAD sur les 100 établissements du département connaissent au moins 1 cas avéré.

Sur l'ensemble francilien, la situation du département de l'Essonne est comparativement moins défavorable.

Pour aider les personnels soignants très sollicités des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), le préfet de l'Essonne, l'ARS Île-de-France, et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale ont créé une réserve infirmière départementale. Celle-ci a permis l'engagement de 14 infirmières de l'Éducation nationale, affectées en EHPAD et 26 autres personnels infirmiers de l'Éducation Nationale afin d'aider à la réalisation de tests PCR. 32 agents des services de l'État se sont portés volontaires pour apporter de l'aide dans les EHPAD.

Depuis le 10 avril, les EHPAD sont progressivement dotés de tests PCR (virologiques). Les deux tiers des EHPAD ont réalisés ou sont en cours de réalisation auprès de l'ensemble des résidents et des personnels.

3- La surmortalité que connaît l'Île-de-France et la saturation du site de Rungis ont amené le préfet de l'Essonne, en lien avec le préfet de police, à réquisitionner un établissement frigorifique qui permet d'accueillir dans des conditions dignes jusqu'à 422 places, géré par l'opérateur OGF.

4- Respect du confinement et activités de contrôle

Les essonniens font majoritairement preuve de civisme même si les forces de sécurité observent quelques regroupements et parfois un peu de relâchement.

Depuis le 17 mars, les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales appuyées par les polices municipales) maintiennent un niveau de contrôle très élevé pour le respect du confinement en lien avec des renforts nationaux :

– nombre de personnes contrôlées : 270 807

– verbalisations : 17 917

Soit un taux moyen de verbalisation de près de 7 %.

Depuis le 17 mars, le groupement de gendarmerie de l'Essonne a bénéficié du renfort de 60 gendarmes mobiles, de 2 motocyclistes de la garde républicaine. Ils ont également été appuyés par des gendarmes du PSIG, de la gendarmerie des transports aériens d'Orly, de la brigade fluviale de la gendarmerie de Conflans Saint-Honorine et des forces aériennes de la gendarmerie de Villacoublay ainsi que des drones de la gendarmerie des transports aériens d'Orly.

La Direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne (DDSP) a également bénéficié du renfort d'effectifs des services de la police aux frontières (PAF), de la compagnie républicaine de sécurité et de la direction des ressources et des compétences de la Police nationale. Des renforts aériens avec 28 survols de l'avion de la PAF ainsi qu'une collaboration étroite avec l'hélicoptère de la gendarmerie et 15 survols de drones ont permis de détecter des rassemblements et contrevenants.

5- L'évolution de la réglementation : tenue des marchés alimentaires et fermeture anticipée de commerces, vente de muguet et interdiction des artifices de divertissement

Afin de prévenir la propagation du virus mais permettre les achats de première nécessité, le préfet de l'Essonne a donné, sous certaines règles, une suite favorable à plusieurs demandes de dérogations pour la tenue de marchés alimentaires, selon un calendrier strict et dans la limite de 20 marchés par semaine (voir annexe jointe).

Par ailleurs, la multiplication de regroupements aux abords de certains commerces ont conduit à une interdiction d'ouverture au public entre 21H00 et 6H00 des commerces alimentaires et des commerces de ventes d'aliments et de boissons à emporter sur tout le département (une activité de « livraison à domicile » et de retrait de commande demeure).

Les forces de sécurité ont procédé à 21 verbalisations sur 2513 contrôles pour le non-respect de ces fermetures.

La vente de muguet à la sauvette est interdite sur l'ensemble du territoire. En revanche la vente est autorisée dans les commerces déjà ouverts et sur les marchés autorisés à fonctionner, y compris en ajoutant des étals complémentaires, et en garantissant le respect des distances de sécurité. Les fleuristes pourront également vendre du muguet uniquement en livraison et en retrait de commandes.

Par arrêté préfectoral, il a été interdit du 22/04/2020 au 11/05/2020 la cession, à titre onéreux ou non, ainsi que le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissement et articles pyrotechniques. Le port et le transport dans des conteneurs individuels de substances ou mélanges inflammables ou corrosifs par des particuliers est également interdit.

6- Soutien à l'économie

Les principaux instruments portés par l'État pour soutenir l'emploi et la vie économique fonctionnent à plein :

- L'**activité partielle** en Essonne concerne 187 000 salariés soit 41 % des salariés du département (455 000 salariés) 77 millions d'heures autorisées.
- Les **reports de charges** concernent 69,7 millions d'euros de TVA, 23,3 millions d'euros de crédit impôt-recherche et 3,4 millions d'autres dispositifs.
- Le **Fonds de solidarité** : 10,091 millions d'euros pour 7 447 entreprises, déjà distribués au titre du premier volet.
- Le **Prêt garanti par l'État** : 252 millions d'euros déjà accordés, avec une progression de 30 millions d'euros par jour.

Les collectivités territoriales mettent en place des mesures d'accompagnement, notamment sur le fonds de solidarité.

7- Préparation du déconfinement

Un premier « groupe de contact » entre l'État et les collectivités sur le déconfinement a lieu aujourd'hui. Il est copiloté par le préfet et le président du conseil départemental. Associant les présidents d'intercommunalités, les maires de chefs-lieux d'arrondissement et l'Union des Maires de l'Essonne, il a vocation à préparer les modalités concrètes de déconfinement dans les domaines à forts enjeux (scolaires, transports, vie économique notamment). Il sera décliné par les sous-préfets avec les maires.

8 – Rappels des consignes de sécurité sanitaire

Les évolutions enregistrées sur la situation sanitaire restent très fragiles. Le préfet de l'Essonne rappelle l'absolue nécessité de maintenir le confinement strict, décidé depuis le 17 mars, et le respect rigoureux des gestes barrières qui permettent tous les jours de sauver des vies et de limiter la propagation du virus.

LES GESTES BARRIÈRES ET LA DISTANCIATION PHYSIQUE



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Distanciation physique



Le masque grand public est un complément aux gestes barrières